

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi douze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAPEYRONNIE, Maire.

Etaient Présents : Mme Lapeyronnie Jeannick, Mme Duval Isabelle, Mme Decoene Odile, Mme Vallée Virginie, Mme Brassens Carine, Mme Boudard (Kaczala) Catherine, Mme Syringas Audrey, Mme Grouard Vanessa, Mr Morin Gérard, Mr Grognet Christophe, Mr Seyer David

Absents excuses: Mme Van Hyfte Mathilde donne pouvoir à Mme Lapeyronnie Jeannick
Mr Olivier Frédérique donne pouvoir à Mme Duval Isabelle
Mme Jacquin Céline, Mr Vicaire Olivier, Mr Clouet David, Mr Melot Christopher

Secrétaire de séance : Monsieur Seyer David a été élu secrétaire de séance

1/ Sortie des communes de Berville la Campagne et La Houssaye du SIT :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les Membres du Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DE CONCHES EN OUCHE ont accepté, lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2021, la sortie des communes de BERVILLE LA CAMPAGNE et de LA HOUSSAYE de la liste des communes adhérentes du SITS de CONCHES EN OUCHE.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la sortie des communes de BERVILLE LA CAMPAGNE et de LA HOUSSAYE du SITS de CONCHES EN OUCHE, et par conséquent la modification de l'Article 1 des statuts du SITS, ainsi que l'a accepté le Comité Syndicat.

2/ Convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure :

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Après délibération, le conseil municipal **accepte à l'unanimité et autorise :**

- Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

3/ Participation transport scolaire :

Depuis la rentrée 2021, les parents doivent régler la totalité du transport scolaire de leur (s) enfant(s).

Le montant s'élève :

- Pour les collégiens et les lycéens, le coût est de 120.00€ par élève.
- Pour les primaires, le coût est de 60.00€ par élève.

Nous avons environ 100 élèves qui utilisent le ramassage scolaire.

Après délibération, le conseil municipal vote à 12 voix **POUR** et 1 voix **CONTRE** pour que la commune participe à hauteur de 50% du montant soit 60.00€ pour les collégiens / les lycéens et 30.00€ pour les primaires.

Les familles devront apporter à la mairie avant le 31 octobre, un RIB ainsi que la facture acquittée.

4/ Classe mobile :

1/ Frais de géomètre :

Afin de diviser la parcelle de Mr Seiller pour la vente d'une parcelle à la commune. Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Mme le Maire propose 2 devis de géomètre-expert :

- Olivia DAVRINCHE, géomètre expert d'Evreux pour un montant de 9 50.00€ HT soit 1 140.00€ TTC.
- Arnaud DEGROOTE, géomètre expert d'Arnières sur Iton pour un montant de 850.00€ HT soit de 1 020.00€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal vote de la façon suivante :

- Olivia DAVRINCHE : 10 voix POUR et 3 voix CONTRE
- Arnaud DEGROOTE : 3 voix POUR et 10 voix CONTRE

Vu le vote, Mme Olivia Davrinche est retenue.

2/ Achat de la classe mobile et la bibliothèque :

Mme Le Maire propose le devis de la classe ainsi que la bibliothèque scolaire :

La classe : 61 155.00€ HT

La bibliothèque : 25 100€ HT

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Une demande de subvention sera demandée.

5/ Questions diverses :

La boîte à livre au Fresne est en cours d'installation, elle se situe dans l'ancien abri de bus à côté de la mare.

La séance est levée à 20h55.